

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 47 - Vendredi 20 décembre 2013



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville

District

HÔTELLERIE ET RESTAURATION

Heure de fermeture les 31 décembre 2013
et 1^{er} et 2 janvier 2014

La nuit de Saint-Sylvestre, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2014, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2014, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à **03.30 heures** au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons de joyeuses fêtes.

La Préfecture du Jura bernois Courtelary
Le préfet : J.-Ph. Marti

FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION CANTONALE

La Préfecture, le Bureau du Registre foncier et l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) de l'arrondissement administratif du Jura bernois informent la population que leurs guichets et leurs centrales téléphoniques **seront exceptionnellement fermés les vendredis 27 décembre 2013 et 3 janvier 2014 toute la journée.**

Nous souhaitons à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

Courtelary, le 12 décembre 2013

Préfecture, Registre foncier,
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

Avis de construction

Requérante : Baupartner AG, Werkstrasse 8, 3250 Lyss
Auteur du projet : b.müller's architekten ag, Kleinfeldstrasse 6, 2563 Ipsach

Emplacement : Parcelles nos 816 et 814, chemin de la Récille 6, 8 et 10, commune de La Neuveville

Projet : Démolition d'une maison familiale avec piscine, d'un double garage et de constructions annexes; construction de 3 nouveaux immeubles d'habitation comprenant 21 logements ainsi qu'un parking souterrain collectif de 38 places de parc; pose de 3 pompes à chaleur partagées (air-eau)

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2 (liberté de conception)

Dérogation : 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 janvier 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, 13 décembre 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti



Commune de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Monsieur François Marolf, Ch. du Tirage 5, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle no 11, au lieu-dit Chemin du Tirage 5, commune de La Neuveville

Projet : Changement d'affectation du local existant en carnotzet / cave à vin avec kitchenette

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : PQ Vieille Ville

Recensement architectural : Objet C, digne de protection et situé dans l'ensemble bâti B

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 janvier 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 13 décembre 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

MODIFICATION DE LA PUBLICATION

Avis de construction

Requérant : Home Montagu, par M. Jacques Wenger, rue Montagu 8, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Norbert Oechsli, chemin des Peupliers 11, 2520 La Neuveville.

Projet : Construction d'un monte-escalier extérieur au sud du bâtiment existant, à la rue Montagu 8, sur la parcelle no 433, ban de La Neuveville.

Zone : Zone affectée à des besoins publics, secteur B

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 décembre 2013 au 20 janvier 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 décembre 2013

Services techniques de La Neuveville

NOCTAMBUS ET MOONLINER

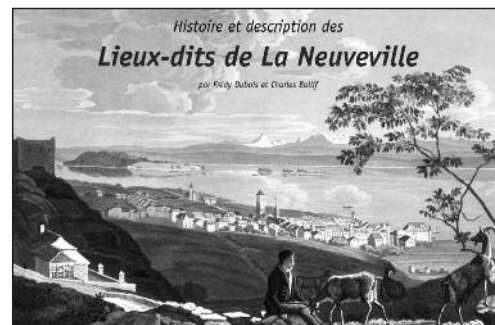
La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

LIVRE LES LIEUX-DITS



La Société de Développement de La Neuveville (SDN) vient de sortir le livre lieux-dits réalisé par Frédy Dubois et Charles Ballif.

Cet ouvrage est en vente à la librairie Billod et à Jura bernois Tourisme La Neuveville au prix de CHF 15.- En cadeau vous recevrez le livre La Neuveville - Plateau de Diesse - Chasseral.

De plus, la vitrine de Jura bernois Tourisme vous propose aussi **d'autres idées cadeaux**, tel que le nouveau livre sur le Chasseral, le nouveau DVD de La Neuveville ou d'autres articles de la région.

Venez nombreux jeter un coup d'œil. Merci.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année.

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**Du lundi 09 décembre 2013
au vendredi 10 janvier 2014**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

Téléphone : 032 752 10 10, par courriel :

facturation@neuveville.ch

ou directement sur notre site internet

www.laneuveville.ch

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES INDUSTRIELS

Police cantonale à La Neuveville

032 346 88 81



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 42, alinéa 1, lettre a, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Le Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le chancelier
C. Frioud Auchlin V. Carbone

La Neuveville, le 20 décembre 2013

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 43, lettre a, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Le budget de fonctionnement 2014 avec une quotité inchangée à 1.65 est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le chancelier
C. Frioud Auchlin V. Carbone
La Neuveville, le 20 décembre 2013

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 42, alinéa 1, lettre a, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Le Règlement de réservation et d'utilisation de la salle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le chancelier
C. Frioud Auchlin V. Carbone

La Neuveville, le 20 décembre 2013

DÉCISION DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu les articles 15 et 44, alinéa 1, lettre e, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Le plan financier 2014 – 2018 est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le chancelier
C. Frioud Auchlin V. Carbone

La Neuveville, le 20 décembre 2013

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre b, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Un crédit d'engagement de CHF 150'032.- TTC pour les travaux d'assainissement des faux raccordements situés en zone S de protection des eaux, à la route de Neuchâtel 8, 10 et 14.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le chancelier
C. Frioud Auchlin V. Carbone
La Neuveville, le 20 décembre 2013

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre c, du Règlement d'organisation

décide

art. 1 - Une dépense périodique de CHF 7.60 par habitant à partir de 2014 (plus ou moins CHF 28'400.- par année en fonction de l'évolution démographique locale), en tant que contribution au Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le chancelier
C. Frioud Auchlin V. Carbone

La Neuveville, le 20 décembre 2013



Communes de Diesse, Lamboing, Prêles

QUAND LES AÎNÉS DE DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES FÊTENT NOËL



Le programme était des plus riches pour animer le Noël des aînés qui a eu lieu mercredi 11 décembre au Battoir de Diesse

Venus des trois villages tout prochainement fusionnés, ils ont été près de 150 à répondre à l'invitation des autorités. Beaucoup de musique au menu, à commencer par plus de 60 enfants des différentes classes de l'école du Plateau de Diesse. Ils ont apporté spontanéité et fraîcheur et les yeux pleins de lumières, ils ont interprété plusieurs chants très appréciés. La fanfare de Nods-Diesse s'est également produite, de même qu'un ensemble de cor des Alpes.

Brigitte Dubois-dit-Bonclaud de Diesse, conseillère communale en

charge de l'animation des aînés, a exprimé le plaisir qu'elle a senti dans ce dicastère durant son mandat.

Marie-Claude Schaller, maire, s'est plu à tirer un parallèle entre la Fête de Noël et la naissance de la nouvelle commune.

Quant à Stéphane Rouèche, pasteur, il a appelé à l'union, à la réconciliation et à la fraternité.

Le repas de fête, préparé par un traiteur de la région, a enchanté tous les participants à cette fort belle soirée.

**Commune****mixte de Diesse**www.diesse.ch
commune@diesse.ch**COMMUNE MIXTE
DE PLATEAU DE DIESSE****Horaires Téléphone & Guichet dès le 6 janvier 2014**La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	_____	Ascension
Lundi	09.06.2014	_____	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

**FERMETURE DE L'ADMINISTRATION ET
DE LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE
DIESSE-LAMBOING**

En raison du déménagement des administrations suite à la fusion et des fêtes de fin d'année, l'administration sera fermée du lundi 16 décembre 2013 au dimanche 5 janvier 2014.

La déchetterie Diesse-Lamboing sera fermée du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014, réouverture samedi 4 janvier 2014.

Nous vous rappelons que les inscriptions et questions relatives au chômage doivent, depuis le 1^{er} janvier 2013, être directement adressées à l'ORP Jura bernois de Tavannes (tél. 032 925 99 70).

Pour toute urgence, veuillez appeler le 079 772 48 42.

Les Autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2014.

L'administration communale

**SITE INTERNET DE LA COMMUNE
MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE**Le nouveau site de la Commune mixte de Plateau de Diesse, www.leplateaudediesse.ch, sera mis en ligne début janvier 2014. Les anciens sites des trois communes fusionnées seront automatiquement redirigés vers le nouveau site.

Les autorités de la nouvelle commune souhaitent utiliser ce nouveau site comme un véritable outil de travail et de communication avec ses citoyens.

Un guichet virtuel, de nombreuses informations et liens utiles seront à votre disposition et son contenu sera actualisé en permanence.

L'administration

INVITATION AUX AINÉS ET TOUTES PERSONNES SEULES

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide des responsables des aînés ou bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager pour une modeste participation de Fr. 12.- au

**REPAS-RENCONTRE
le mercredi 22 janvier 2014 dès 12h00
à la Maison de Paroisse à Diesse**Vous pouvez contacter Mme Francine Giauque par téléphone au 032 315 23 79
Au plaisir de vous rencontrer. Par avance, merci de votre participation

..... à découper

Inscrivez-vous jusqu'au 15.01.2014

par écrit à Mme Francine Giauque, Le Rafour 26 2515 Prêles ou par téléphone au 032 315 23 79

Nom, prénom :

Adresse :

Domicile :

Téléphone :

J'ai besoin d'un transport en voiture oui non**VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES
DU 9 FÉVRIER 2014**Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, jusqu'au samedi 20h00. Pour rappel, il n'y a plus de boîtes aux lettres à Diesse et Lamboing.

Attention:**Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !**

Présidence : Mme Monique Courbat

Administration : M. Daniel Hanser

**Bureau de vote : Dimanche 9 février 2014
de 10h00 à 12h00**Membres : Mme Carine Acquadro
Mme Gabrielle AdankMembres suppléants : M. Jean Adank
Mme Céline Aeberli**Bureau de dépouillement : Dimanche 9 février 2014
dès 09h00**Membres : M. Cyrille Aeschlimann
M. Gilles Aeschlimann
M. Marc Aeschlimann
Mme Liliane Agazzi
Mme Soumaya Allaf
Mme Daniela AllemannMembres suppléants : Mme Lea Allemann
M. Norbert Allemann
Mme Carole Althaus
Prêles, le 20 décembre 2013
L'administration communale**CHANGEMENT DU RAMASSAGE
DES ORDURES MÉNAGÈRES**Nous informons la population que dès le 1^{er} janvier 2014, le ramassage des ordures ménagères ne s'effectuera plus les lundis, mais les jeudis.

Nous prions les citoyens de mettre leur conteneur au bord de la route, muni d'une vignette.

En début d'année, vous recevrez un tout ménage avec toutes les informations nécessaires sur la collecte des déchets dans notre commune (horaires des déchetteries, taxes d'élimination, objets collectés, ...). Il y sera aussi joint une information concernant l'introduction de puces pour les conteneurs.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à joindre l'administration au 032 315 70 70 dès le 6 janvier 2014.

L'administration



Tél 143
La Main Tendue

Les donneurs**de sang****SAUVENT
DES VIES**



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que

l'élimination de l'aluminium

nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Merci d'avance de votre collaboration

**Ouvertures : les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00**

les mercredis de 17h00 à 18h00

MEILLEURS VŒUX ...

Nous voici arrivés à un tournant de notre histoire... En effet, telles les pièces d'un puzzle, nous avons uni notre avenir à nos communes voisines, Diesse et Lamboing, afin de créer la "Commune mixte de Plateau de Diesse" dès le 1^{er} janvier prochain.

Aussi, pour la dernière fois, nous tenons à vous présenter nos meilleurs vœux pour les jours de fêtes à venir, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2014, couronnée de succès.

Le Conseil municipal et l'administration

FERMETURES DE L'ADMINISTRATION, DE LA HALLE POLYVALENTE ET DE LA DECHETTERIE

En raison du déménagement des administrations suite à la fusion et des fêtes de fin d'année, l'administration sera fermée du lundi 16 décembre 2013 au dimanche 5 janvier 2014.

La halle polyvalente sera quant à elle fermée du **lundi 23 décembre 2013 au dimanche 5 janvier 2014**.

Pour ce qui est de la déchetterie, elle sera fermée le **mercredi 25 décembre 2013 et lundi 1er janvier 2014**.

Concernant les inscriptions et questions relatives au chômage durant cette période, nous informons les personnes concernées qu'elles peuvent directement s'adresser à l'ORP Jura bernois de Tavannes (tél. 032 925 99 70).

Pour toute autre urgence, veuillez appeler le 079 444 78 87.

Les Autorités et l'administration municipale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2014.

L'administration municipale

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

Samedi 21 décembre

ELECTIONS COMMUNALES COMPLÉMENTAIRES DU 19 JANVIER 2014 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ - LÉGISLATURE 2014-2017

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, l'adresse postale est à La Chaîne 2, 2515 Prêles. L'enveloppe de vote doit être déposée à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration communale à Prêles uniquement, jusqu'au samedi 20h00. **Les boîtes aux lettres des administrations communales de Diesse et de Lamboing ne seront pas relevées et condamnées.**

Attention :

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électeur ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

Présidence : M. Raymond Troehler

Administration : Mme Christine Grandjean

Bureau de vote : Dimanche 19 janvier 2014 de 10h00 à 12h00

Membres : M. Sylvain Huguélet, Diesse
M. Daniel Longhi, Lamboing
Mme Anick Rousselet, Prêles

Membres suppléant(e)s : Mme Isabelle Haussener, Diesse
M. Matthias Marti, Lamboing
Mme Vilma Saunier, Prêles

Bureau de dépouillement : Dimanche 19 janvier 2014 dès 11h00

Membres : Mme Fabienne Huguélet, Diesse
Mme Myriam Liechti, Lamboing
M. Peter Scheurer, Prêles

Membres suppléant(e)s : M. David Luther, Diesse
M. Andreas Lorenz, Lamboing
Mme Marie Schindler, Prêles

En cas de second tour, celui-ci aura lieu le dimanche 16 février 2014.

Prêles, le 13 décembre 2013
L'administration communale
Commune mixte de Plateau de Diesse

ELECTIONS COMMUNALES COMPLÉMENTAIRES DU 19 JANVIER 2014 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ - LÉGISLATURE 2014-2017

Conseil communal

Trois candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera donc invitée à se prononcer aux urnes le 19 janvier 2014 sur le nom du dernier conseiller communal encore à élire. Les candidats en liste sont les suivants (par ordre alphabétique) :

GAUTIER Bernard 09.01.1968 Prêles
Agent de transport par route

RACINE Frédéric 06.02.1974 Diesse
Employé à la poste, facteur

SUNIER Dominique 22.06.1958 Lamboing
Garagiste

Vice-présidence des Assemblées communales
L'art. 40 du Règlement concernant les votations et les élections aux urnes de la commune mixte de Pla-

teau de Diesse dispose que « lorsque le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats ». Un seul candidat à la vice-présidence des Assemblées communales s'est présenté dans le délai imparti. Il s'agit de

BOURQUIN René 17.07.1955 Diesse
Employé de commerce, logisticien

Son élection tacite sera publiée officiellement dès que le Conseil communal aura proclamé son élection.

Prêles, le 13 décembre 2013
L'administration communale
Commune mixte de Plateau de Diesse

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ Recherche de membres / délégués pour les commissions

Afin de constituer l'effectif des diverses commissions communales de la nouvelle commune fusionnée, nous sommes à la recherche de personnes motivées et prêtes à s'engager à relever ce nouveau défi. Vous trouvez ci-après le détail de ces commissions communales :

Commission de l'urbanisme - 9 membres

Aménagement du territoire, constructions, bâtiments, eau potable, assainissement, réseaux électricité/télé-réseau, déchets, routes et transports, énergies renouvelables.

Commission des finances - 5 membres

Préviser le plan financier et le budget à l'intention du Conseil communal.

Commission de la sécurité publique - 5 membres
Selon les règlements des sapeurs-pompiers et de la protection de la population.

Commission des pâturages - 7 membres

Gestion des pâturages, gestion des estivages. Le détail des tâches et attributions est réglé dans le règlement ad hoc.

Commission des forêts - 7 membres

Contrôle de la gestion du patrimoine forestier.

Commission de la crèche - 5 membres

Contrôle de la gestion de la crèche communale.

De plus, nous recherchons également des délégués pour les commissions suivantes:

Commission de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

Représentation des intérêts de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Commission du Collège du district de La Neuveville

Représentation des intérêts de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Les personnes intéressées voudront bien prendre contact avec l'administration communale. Nous les en remercions d'avance vivement.

En ce qui concerne les commissions, organes et comités non expressément mentionnés, une information ultérieure sera publiée dans la FOD.
Administration communale

CHANGEMENT DU RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Nous informons la population que dès le 1^{er} janvier 2014, le ramassage des ordures ménagères ne s'effectuera plus les lundis, mais les jeudis.



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

Nous prions les citoyens de mettre leur conteneur au bord de la route, muni d'une vignette.

En début d'année, vous recevrez un tout ménage avec toutes les informations nécessaires sur la collecte des déchets dans notre commune (horaires des déchetteries, taxes d'élimination, objets collectés, ...). Il y sera aussi joint une information concernant l'introduction de puces pour les conteneurs.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à joindre l'administration au 032 315 70 70 dès le 6 janvier 2014.

L'administration

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 5 DÉCEMBRE 2013

Conformément aux dispositions réglementaires, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 5 décembre 2013 sera déposé publiquement du 6 janvier 2014 au 6 février 2014 à l'administration communale, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture du guichet. Il sera également mis en ligne sur le site www.platauediedesse.ch début janvier 2014.

L'administration municipale

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 9 FÉVRIER 2014

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, jusqu'au samedi 20h00. Pour rappel, il n'y a plus de boîtes aux lettres à Diesse et Lamboing.

Attention:

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

Présidence : Mme Monique Courbat

Administration : M. Daniel Hanser

Bureau de vote : Dimanche 9 février 2014 de 10h00 à 12h00Membres : Mme Carine Acquadro
Mme Gabrielle AdankMembres suppléants : M. Jean Adank
Mme Céline Aeberli**Bureau de dépouillement : Dimanche 9 février 2014 dès 09h00**Membres : M. Cyrille Aeschlimann
M. Gilles Aeschlimann
M. Marc Aeschlimann
Mme Liliane Agazzi
Mme Soumaya Allaf
Mme Daniela AllemannMembres suppléants : Mme Lea Allemann
M. Norbert Allemann
Mme Carole AlthausPrêles, le 20 décembre 2013
L'administration communale

INVITATION AUX AINÉS ET TOUTES PERSONNES SEULES

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide des responsables des aînés ou bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager pour une modeste participation de Fr. 12.- au

REPAS-RENCONTRE
le mercredi 22 janvier 2014 dès 12h00
à la Maison de Paroisse à Diesse

Vous pouvez contacter Mme Francine Giauque par téléphone au 032 315 23 79
Au plaisir de vous rencontrer. Par avance, merci de votre participation

..... à découper

Inscrivez-vous jusqu'au 15.01.2014

par écrit à Mme Francine Giauque, Le Rafour 26 2515 Prêles ou par téléphone au 032 315 23 79

Nom, prénom :

Adresse :

Domicile :

Téléphone :

J'ai besoin d'un transport en voiture oui non

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

Horaires Téléphone & Guichet dès le 6 janvier 2014**La permanence téléphonique est assurée du :**
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00*Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 PrêlesAdresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

SITE INTERNET DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

Le nouveau site de la Commune mixte de Plateau de Diesse, www.leplateaudiedesse.ch, sera mis en ligne début janvier 2014. Les anciens sites des trois communes fusionnées seront automatiquement redirigés vers le nouveau site.

Les autorités de la nouvelle commune souhaitent utiliser ce nouveau site comme un véritable outil de travail et de communication avec ses citoyens.

Un guichet virtuel, de nombreuses informations et liens utiles seront à votre disposition et son contenu sera actualisé en permanence. L'administration

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 5 DÉCEMBRE 2013 DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

Conformément aux dispositions réglementaires, le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2013 sera déposé publiquement du 6 janvier 2014 au 6 février 2014 à l'administration communale, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture du guichet. Il sera également mis en ligne sur le site www.platauediedesse.ch début janvier 2014.

L'administration communale

Nous aidons là où il est utile!



Conseils dans le guide «**Premiers secours sur le lieu de travail**» de l'Alliance suisse des samaritains.
Téléphone 062 286 02 00



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

DÉCEMBRE
Lundis 23, 30
Samedi 28
JANVIER 2014
Lundis 6

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE



Merry Christmas

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

L'administration communale de Nods sera fermée du

23 décembre 2013 au 3 janvier 2014

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le maire au 032 751 29 06.

Les Autorités et l'administration communale présentent à tous leurs vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérante : Société des pistes nordiques Les Prés-d'Orvin, Case postale 7, 2534 Orvin

Auteur du projet : Giraudi Architektur, Case postale 489, 2501 Bienne

Emplacement : Parcelle no DS 2586, route Métairie de Prêles 132 A, commune de Nods

Projet : Construction d'un garage accolé au bâtiment existant pour le stockage de la motoluge et construction d'un pavillon avec avant-toit pour l'aménagement de nouveaux vestiaires ; déplacement et pose de panneaux publicitaires en façades

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Zone agricole

Dérogations : 24 LAT ; 25 LCFo

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 janvier 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 décembre 2013

Le préfet : J-Ph. Marti

Commune de Nods

Le mot de fin d'année

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'année 2013 s'achève, j'espère qu'elle vous laissera de beaux et bons souvenirs.

Le bilan de ces dernières années démontre qu'une grande partie de nos engagements ont été tenus et que pour l'essentiel les autres actions sont d'ores et déjà engagées.

Sans l'extraordinaire travail des collègues du Conseil communal, des commissions, de l'ensemble du personnel, nous n'aurions pas pu réaliser nos innombrables projets, ils méritent tous nos remerciements et notre vive gratitude.

Ce mot de fin d'année nous donne l'occasion de remercier les sociétés locales pour leur dynamisme et pour l'éventail d'activités qu'elles offrent durant toute l'année.

Pour le futur, des projets importants sont en cours aussi bien dans la zone artisanale qu'en zone d'habitation. Nods avance, s'adapte, évolue, mais sans jamais renier ses origines.

Ainsi notre capacité à relever les défis de demain dépend de notre aptitude à faire coexister l'accroissement de l'habitat et les maintiens des équilibres écologiques, ainsi que des choix des autorités qui s'inspirent toujours du « bien vivre ensemble ».

Dans quelques jours ce n'est pas sans émotion que je quitterai ma fonction tant appréciée de maire de Nods et ce avec le sentiment du devoir accompli.

Je suis résolument optimiste pour l'avenir de notre commune car je sais que la nouvelle équipe du Conseil communal et notre nouveau maire vont continuer à travailler avec passion et conviction pour faire de Nods un village où il fait bon vivre, un village dont nous rêvons tous.

Je tiens à vous remercier vous tous pour la confiance et le soutien que vous m'avez accordés durant toutes ces années, je garderai dans mon cœur le souvenir précieux de mon engagement en faveur d'un développement harmonieux de notre village et de tous mes concitoyens avenants et sympathiques une belle amitié.

Au seuil de l'année 2014, c'est dans cet esprit que je forme les vœux les plus chaleureux, en pensant particulièrement aux plus démunis, à celles et ceux qui sont seuls.

Au nom du Conseil communal et du personnel communal je vous adresse
mes meilleurs vœux et vous souhaite de Joyeuses Fêtes ainsi qu'une heureuse nouvelle année.

Emile Gauchat, maire

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 21 décembre de 10 h 00 à 11 h 00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

DÉPÔT PUBLIC

L'administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 6 au 26 janvier 2014 le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2013.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.

ADMINISTRATION COMMUNALE

CALENDRIER 2014 DES SAPEURS-POMPIERS EN FAVEUR DE TÉLÉTHON

Il reste quelques calendriers des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse faits à l'occasion du Téléthon. Vous pouvez vous les procurer auprès des commerces suivants :

- Hôtel Cheval Blanc
- Restaurant de la Pierre Grise
- Fromagerie Reist
- Administration communale

L'intégralité du bénéfice est reversée au téléthon. S'il vous manque un cadeau de Noël, pensez-y.

Les sapeurs-pompiers



MAGIE DE NOËL

Vendredi, 20 décembre 2013
"Magie de Noël" à partir de 19h00 sur la place du village: 19h45 animation chorale par le cœur mixte l'Arzillièr (dans la salle du Battoir), portes ouvertes à la forge, risotto, vin chaud et thé offerts.



Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux.

Le comité SDN

LE 12 DÉCEMBRE 2013, L'ASSEMBLÉE COMMUNALE A ACCEPTÉ

- Les modifications de l'annexe II du règlement sur le personnel et les traitements du 19.12.2001
- Le règlement concernant les émoluments de la commune mixte de Nods

L'entrée en vigueur des règlements précités a été fixée au 01.01.2014 sous réserve d'un éventuel recours à leur rencontre.

Administration communale



Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

TOURNÉE DU CALENDRIER DE L'AVENT

C'est avec grand plaisir que nous convions la population le vendredi 27 décembre 2013 à 19h00 pour la tournée du village, rendez-vous en face du Lion Rouge devant les garages. Elle sera suivie d'une soupe aux pois et d'un vin chaud.

Les personnes qui se sont annoncées sont :

Le restaurant du Cheval Blanc, Route de Diesse 8
Mme Sonia Bärzfuss, Les Brues 8
Famille Ph. et Fl. Dubois, Route de Prêles 1
Famille D. et F. Sunier, Sur le Crêt 10
Boucherie Bartlome, Route de Diesse 4
Famille P. et A. Visinand, Les Tilleuls 9
Famille L. et A. Torriani, La Reposière 2
Mme Pierrette Dubois, La Ravoye 15
Famille L. et A. Lecomte, Route de Prêles 15
Famille M. et C. Früh, Route de Diesse 34
Famille F. et M. Gauchat, Route de Diesse 28

Nous vous attendons nombreux pour partager un moment convivial avec vous. Merci de bien vouloir vous annoncer auprès de notre conseillère communale Mme Alexia Lecomte au 078 665 80 60.

L'administration communale

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 9 FÉVRIER 2014

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, jusqu'au samedi 20h00. Pour rappel, il n'y a plus de boîtes aux lettres à Diesse et Lamboing.

Attention:

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

Présidence : Mme Monique Courbat

Administration : M. Daniel Hanser

Bureau de vote : Dimanche 9 février 2014 de 10h00 à 12h00

Membres : Mme Carine Acquadro
Mme Gabrielle Adank

Membres suppléants : M. Jean Adank
Mme Céline Aeberli

Bureau de dépouillement : Dimanche 9 février 2014 dès 09h00

Membres : M. Cyrille Aeschlimann
M. Gilles Aeschlimann
M. Marc Aeschlimann
Mme Liliane Agazzi
Mme Soumaya Allaf
Mme Daniela Allemann

Membres suppléants : Mme Lea Allemann
M. Norbert Allemann
Mme Carole Althaus

Prêles, le 20 décembre 2013
L'administration communale

INVITATION AUX AINÉS ET TOUTES PERSONNES SEULES

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide des responsables des aînés ou bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager pour une modeste participation de Fr. 12.- au

REPAS-RENCONTRE
le mercredi 22 janvier 2014 dès 12h00
à la Maison de Paroisse à Diesse

Vous pouvez contacter Mme Francine Giauque par téléphone au 032 315 23 79
Au plaisir de vous rencontrer. Par avance, merci de votre participation

..... à découper

Inscrivez-vous jusqu'au 15.01.2014

par écrit à Mme Francine Giauque, Le Rafour 26 2515 Prêles ou par téléphone au 032 315 23 79

Nom, prénom :

Adresse :

Domicile :

Téléphone :

J'ai besoin d'un transport en voiture oui non



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Horaires Téléphone & Guichet dès le 6 janvier 2014

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

SITE INTERNET DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Le nouveau site de la Commune mixte de Plateau de Diesse, www.leplateaudediesse.ch, sera mis en ligne début janvier 2014. Les anciens sites des trois communes fusionnées seront automatiquement redirigés vers le nouveau site.

Les autorités de la nouvelle commune souhaitent utiliser ce nouveau site comme un véritable outil de travail et de communication avec ses citoyens.

Un guichet virtuel, de nombreuses informations et liens utiles seront à votre disposition et son contenu sera actualisé en permanence.

L'administration

CHANGEMENT DU RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Nous informons la population que dès le 1^{er} janvier 2014, le ramassage des ordures ménagères ne s'effectuera plus les lundis, mais les jeudis. Nous prions les citoyens de mettre leur conteneur au bord de la route, muni d'une vignette.

En début d'année, vous recevrez un tout ménage avec toutes les informations nécessaires sur la collecte des déchets dans notre commune (horaires des déchetteries, taxes d'élimination, objets collectés, ...). Il y sera aussi joint une information concernant l'introduction de puces pour les conteneurs.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à joindre l'administration au 032 315 70 70 dès le 6 janvier 2014.

L'administration

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes



« Offrez de l'espoir! »
Dikritri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 Francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM
Mission chrétienne pour les aveugles
Case postale, 2012 Neuchâtel
Tél. 032 724 84 92, www.cbm.org
Domic. 078 87 13223 4

